

# Bien être et Culture en Andorre

## Séjour 8 jours /7 nuit du 16 au 23 Juin 2019

*Découvrez mais aussi détendez-vous lors de votre séjour culturel et bien être avec Caldea : place à la culture et à un voyage de connaissances et sensations diverses où vous pourrez profiter de l'eau sous toutes ses formes, au sein d'installations spectaculaires. Les soucis disparaissent...*

### VOTRE HOTEL : PRINCESA PARK 4\*



L'hôtel Spa Princesa Park possède une piscine extérieure avec les Pyrénées pour toile de fond dont vous pourrez profiter, des pistes de bowling et un vaste spa. Cet établissement vous accueille à Arinsal.

L'hôtel dispose d'un spa avec deux bains à remous, un hammam, une douche écossaise et deux saunas à différentes températures. 2 heures d'accès vous sont offertes pendant votre séjour.

Le restaurant-buffet de l'hôtel sert une cuisine internationale. L'établissement possède également un bar lambrissé dans le style pub.

Les chambres de l'Hotel Spa Princesa Park sont équipées d'une connexion Wi-Fi gratuite, d'une télévision à écran plat et d'un minibar. Chacune est pourvue d'une salle de bains privative.

### VOTRE CENTRE THERMAL : CALDEA

Découvrez le plus grand centre thermal d'Europe, où vous pourrez profiter des bienfaits des eaux thermales d'Andorre, dans un cadre de montagne unique, au cœur des Pyrénées.

Les eaux thermales de Caldea, qui jaillissent à 70°C sont spéciales par leurs propriétés. Elles sont riches en soufre et minéraux, ainsi qu'en sodium et sont huileuses comme le plancton thermal. Leur usage naturel produit sur le corps des effets antiallergiques, guérisseurs et décongestionnants. Découvrez pourquoi à Caldea l'eau, c'est la vie.



## 1<sup>er</sup> jour : Paris / Toulouse / Andorre

---

Rendez-vous des participants à l'aéroport d'Orly. Assistance aux formalités. Envol pour **Toulouse**. Arrivée dans l'après-midi à l'aéroport de Toulouse, accueil et transfert en autocar en direction d'Andorre. Installation à l'hôtel 4\*\*\*\*. **Apéritif de bienvenue pica-pica - Dîner - Logement.**

## 2<sup>ème</sup> jour : La Seu d'Urgell - Sanctuaire de Meritxell et Musée Casa Cristo, musée ethnographique

---

Petit déjeuner. Le matin, départ vers **la Seu d'Urgell**, ancienne Orgel.lia, capitale de l'Alt Urgell, située à 10 km de la frontière hispano-andorrane. Découverte du village. Promenade par les ruelles autour de la cathédrale, dans les rues commerçantes. Découverte du siège des Jeux Olympiques 1992 de canoë-kayak. Jolie mirador avec vue du centre historique de la Seu d'Urgell. Découvrez le rôle du fromage dans l'**espace Ermengol** situé à la Seu d'Urgell. Le fil conducteur de cette découverte sera le fromage et l'importance de cette agriculture au XX<sup>ème</sup> siècle avec une exposition autour du fromage. **Dégustation d'un fromage local accompagné d'une coupe de vin.** Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi, montée par le **Valira d'Orient** jusqu'au **Sanctuaire de Meritxell**. Visite de l'ensemble Historique de **Meritxell**, constitué de l'ancien et du nouveau Sanctuaire, déclarés bien d'intérêt culturel. **Visite du musée « Casa Cristo »**. Vous aurez une vision de la façon de vivre des modestes familles andorranes de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Retour à l'hôtel - Dîner - Logement.



## 3<sup>ème</sup> jour : Caldea - Pal et Col de la Botella - 15 km -60 km

---

Petit déjeuner. Le matin, accès de **3 heures à l'espace thermo ludique de Caldea (avec massage de 30mn en option)**. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Puis, depuis la Massana, route vers le petit village de **Pal**, qui donne aujourd'hui l'accès aux dernières stations de ski alpin d'Andorre. Un **parcours champêtre le long du Riu de Pal**, nous conduit doucement au site montagnard du **Col de la Botella** (à 2.064 m), découvrant les frontières géographiques de l'Espagne et de la France. Tout au fond de la vallée, les **Bordas de Seturia**, témoins de la transhumance, servent encore de nos jours de refuge aux bergers, aux randonneurs et excursionnistes. Retour à l'hôtel - Dîner - Logement.

## 4<sup>ème</sup> jour : Escaldes-Engordany avec le centre d'Art et le Musée Thyssen - Promenade au lac d'Engolasters 15 km-70 km -

---

Petit déjeuner. Départ pour **Escaldes-Engordany** : c'est une paroisse qui, depuis les années 30, a grandi à grand pas grâce à ses eaux sulfureuses, utilisées pour les centres thermaux, et à son développement du commerce. Découverte d'Escaldes-Engordany avec le pont de la Tosca et la source d'eau chaude du Roc del Metge. **Visite du Centre d'Art** qui abrite une collection de maquettes d'Art Roman d'Andorre, des expositions temporaires, et le musée Viladomat d'art moderne. **Visite du Musée Thyssen** Andorre situé dans un immeuble de 1933, l'ancien Hôtel Valira qui est un exemple de l'architecture en pierre de granit de la Principauté d'Andorre. On y expose des collections privées de Carmen Thyssen-Bornemisza. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. L'après-midi, vous emprunterez la **route des Cortals d'Encamp**, jusqu'au point de départ du chemin de Les Pardines. **Promenade à pied**, sur ce parcours facile de +/-3 000 mètres totalement plat, dans une zone ombragée. Après environ 1h de marche vous découvrirez le **lac d'Engolasters**, caché en pleine forêt. Après la promenade au Lac, **dégustation du vin chaud (avec bouchée salée)**, une boisson très typique aux Pyrénées. Retour avec votre autocar en passant devant la **chapelle de Saint Michel d'Engolasters**, dont le clocher veille sur toute la vallée centrale d'Andorre la Vieille et Escaldes-Engordany depuis plus de 800 ans. Par la route de la Comella, descente jusqu'à Andorre. Dîner et **Soirée spéciale**. Logement.



## 5ème jour : Caldea - Ordino et ses musées « Plandolit » et « Postal »

---

Petit déjeuner. Matin, accès de 3 heures à l'espace thermo ludique de **Caldea (avec massage de 30mn en option)**. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi départ pour **Ordino**, un des villages les plus typiques d'Andorre. **Visite de la maison d'Areny Plandolit**. Le musée, résidence d'une famille seigneuriale, permet de découvrir la façon de vivre de la noblesse en Andorre, au XVII s. Puis **visite du musée Postal**, qui vous fait entrer, au moyen d'un support audiovisuel, dans le monde du courrier postal, abrite l'ensemble de la collection philatélique depuis 1928 et explique les procédés d'élaboration et d'impression des timbres. Dîner - Logement.



**Démonstration des "Castellers" : ce sont des châteaux humains. Un groupe de personnes qui bâtissent les étages d'une pyramide humaine pour arriver au plus haut possible, ceci est une tradition authentique de la Catalogne. Découverte de cet univers particulier, typiquement catalan.**

## 6ème jour : Sant Julia de Loria et Os de Civís avec déjeuner montagnard et shopping- 60 km

---

Petit déjeuner. Départ pour la visite à pied de la ville de **Sant Julià de Lòria** : promenez-vous au cœur de ses vieux quartiers et découvrez son ancienne Mairie en pierre, la place du village, sa fontaine, etc... **Visite du Musée du Tabac**, ancienne usine Reig, un bâtiment symbolique du début du XXème siècle. Puis passant par **Aixovall et Bixessarri**, les **Gorges rocheuses d'Os**, donnent l'unique accès au pittoresque petit village d'**Os de Civís**, enclave espagnole déclarée Patrimoine Artistique National. **Dégustation de charcuterie de la région. Déjeuner typique « Grillade au feu de cheminée » dans une auberge de montagne et fin de repas dansant avec organiste.**

Retour à l'hôtel - Dîner - Logement.

## 7ème jour : Caldea - Andorre la Vieille Shopping

---

Petit déjeuner.

Matin, accès de 3 heures à l'espace thermo ludique de **Caldea (avec massage de 30mn en option)**.

Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi, découverte de la ville d'**Andorre la Vieille**, la capitale de la principauté. **Promenade à pied par ses vieux quartiers jusqu'à l'extérieur de la Casa de la Vall.**

Dîner, soirée dansante à l'hôtel - Logement.



## 8ème jour : Toulouse - Départ

---

Petit déjeuner et départ de l'hôtel en autocar pour l'aéroport de Toulouse. Envol à destination de Paris Orly. Arrivée à Paris Orly.

FIN DE NOS SERVICES

## PRIX 2019

DESTINATION : ANDORRE

DUREE : 8 jours / 7 nuits

Prix en Euro, par personne calculé sur les bases minimums suivantes,

Nombre de participants	Du 16 au 23 Juin
A partir de 21 participants	1 100 €
A partir de 26 participants	1 090 €
A partir de 31 participants	960 €
Supplément Single	200 €

\* N.B : 10 % de chambres individuelles sont accordées par groupe. Au-delà, nous consulter.

### CES PRIX COMPRENNENT

L'assistance de notre représentant Repartir à l'aéroport de Paris à l'aller,  
Le transport aérien Paris/Toulouse/Paris sur vols directs Air France,  
Les taxes d'aéroport et de sécurité (55 € à ce jour), modifiables jusqu'à 30 jours du départ,  
Transfert en autocar aéroport / Hôtel / Aéroport,  
Transport en autocar pour toutes les excursions mentionnées au programme et l'accès à Caldéa  
Guide accompagnateur francophone durant toute la durée de votre séjour,  
L'hébergement en chambre double à partager, dans l'hôtel 4 \*\*\*\*,  
La pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du 8<sup>ème</sup> jour,  
Buffets à thème : déjeuner Paella (lundi et jeudi), dîner Italien (mardi) et dîner Catalan (jeudi)  
Vin compris à tous les repas prévus au séjour,  
**Accès de 2 heures au spa de l'hôtel**  
**3 accès de 3 heures à Caldea**  
Une partie au **bowling** de l'hôtel  
Apéritif de bienvenue pica-pica le jour de l'arrivée,  
Dîner catalan à l'hôtel,  
Démonstration des Castelliers  
Coupe de cava d'au revoir le dernier jour,  
Toutes les entrées, visites, activité et dégustation prévues au programme (soulignées)  
Déjeuner typique dans une auberge de Montagne boissons incluses  
Les assurances Assistance/Rapatriement et Annulation/Bagages,  
Un carnet de voyage avec un guide sur la destination,

### CES PRIX NE COMPRENNENT PAS

Les 3 massages au Caldéa: 130 € ou 45 € l'unité (massage de 30 mn pour 2 parties du corps, par exemple dos et jambes, à choisir directement sur place)  
L'accès au Spa de l'hôtel : 15 € les 2 heures (1 accès de 2h offert)  
Les dépenses à caractère personnel (Blanchisserie, Bar, Téléphone...),  
Les pourboires au chauffeur et guide,  
D'une manière générale, tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « ces prix comprennent ».

### Devis calculé le 13/04/2018

Calculs basés sur les tarifs connus à ce jour pour la saison référencée, sous d'augmentation officielle des tarifs de transport non prévisibles à ce jour, des disponibilités aériennes et hôtelières au moment de la réservation.



**BULLETIN D'INSCRIPTION URCL**  
**BIEN-ETRE ET CULTURE EN ANDORRE 8 jours / 7 nuits**  
**Du 16 AU 23 JUIN 2019**

A retourner au plus tard **le 2/11/2018** à l'URCL  
**avec votre chèque d'acompte à l'ordre de Repartir ou les coordonnées de votre carte Bancaire**  
**(autorisation de prélèvement ci-dessous) en cas de paiement par CB**

**VOS COORDONNEES**

**1<sup>ère</sup> personne**

Nom : .....

Prénom : .....

**Merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité**

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Numéro de téléphone fixe..... Portable :.....

E-mail .....

**2<sup>ème</sup> personne (le cas échéant)**

Nom : .....

Prénom : .....

**Merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité avec ce bulletin d'inscription.**

Adresse.....

.....

Code postal ..... Ville .....

Numéro de téléphone fixe..... Portable.....

E-mail .....

**LOGEMENT**

- Chambre double (1 grand lit double)
- Chambre Twin (2 lits simples) partagée avec.....
- Chambre individuelle
- Je voyage seul(e) mais souhaite de préférence partager ma chambre avec une autre personne.

**REGLEMENT**

**Je règle l'acompte de 330 Euros par personne soit :.....€**

Par chèque à l'ordre de Repartir

Par carte bancaire

Prélèvement à effectuer sur carte :

N°..... Validité...../..... Cryptogramme.....

Je ne souhaite pas souscrire l'assurance annulation / bagages de 20 € qui seront déduits du solde.

Je souhaite ajouter le forfait 3 massages de 30 mn à 130 €

Je souhaite réserver uniquement 1 ou 2 massages à 45 € :.....Total :.....

**La facture de solde, à régler 30 jours avant le départ, vous sera adressée à votre domicile. Pour les paiements par carte bancaire, sauf avis contraire de votre part, le solde sera débité sur la même carte bancaire.**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente.

Je reconnais avoir pris connaissance du programme du voyage.

Fait à ....., le.....

**Signature (obligatoire)**



## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

### INSCRIPTION

**Absence de droit de rétractation pour les ventes à distance:**

En application des dispositions de l'article L.121-20-4 du code de la consommation l'ensemble de prestations proposées par Repartir ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement minimal de 30% du montant total du voyage prévu, le solde devant être réglé au plus tard 30 jours avant le départ, le défaut de paiement pouvant entraîner l'annulation de vos prestations. Toute inscription tardive entraîne le règlement intégral le jour de la prise de commande.

### PRIX

Les prix indiqués sont fermés sur la monnaie. Une fluctuation des tarifs aériens de plus de 5% peut entraîner un changement de prix. Seule est prise en compte la date de départ et non la date d'inscription. Les taxes aéroports, intégrant les surcharges de sécurité ou de carburant, pourront également connaître une fluctuation jusqu'à l'émission des billets.

Nota : tous nos prix sont en euros et sont établis en fonction du nombre de nuits sur place et non du nombre de jours passés sur place.

### CONDITIONS D'ANNULATION

**Annulation du voyage du fait de l'Agence Repartir :**

L'Agence Repartir s'engage à ne pas annuler de voyage pour un nombre insuffisant de passagers, moins de 21 jours avant la date de départ. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, pour des raisons de sécurité au-delà de ce délai.

**Annulation du voyage du fait du CLIENT :**

L'annulation émanant du client entraîne le versement de frais variables selon la date à laquelle elle intervient. Toute modification ou annulation devra être confirmée par écrit auprès de REPARTIR.

1/ Toute annulation émanant du client, à l'exclusion des exceptions ci-après mentionnées, entraîne la perception des frais suivants :

En cas d'émission des billets avant le délai des 30 jours avant le départ, un montant forfaitaire de 300 € vous sera facturé en complément des frais de dossier.

**- Plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu le montant des frais de dossier, soit 90 Euros par personne et 150 € par couple.**

- De 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 30 % du coût total du voyage, par personne,

- De 20 à 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du coût total du voyage, par personne,

- De 7 à 2 jours avant le départ, il sera retenu 80 % du coût total du voyage, par personne,

- Moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 100 % du coût total du voyage, par personne.

2/ Conditions d'annulation totale du voyage par le groupe.

- De l'inscription à 99 jours avant le départ, il sera retenu le montant de l'acompte.

- De 99 à 30 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du montant total du voyage

- De 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 80 % du montant total du voyage

- De 20 jours au départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage

### RESPONSABILITE :

L'Agence Repartir agit en tant qu'intermédiaire entre divers prestataires. Sa responsabilité est dérogée en cas de :

- Force majeure (grève, intempérie, guerre, séisme, épidémie, etc.), et ne saurait prendre en charge les frais supplémentaires occasionnés par ces événements,

- Changement d'horaires ou d'aéroport,

Les frais occasionnés par ces circonstances fortuites ne pourront en aucun cas donner lieu à un dédommagement.

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage proposé par Repartir est limitée et précisée dans la convention de Montréal du 28 mai 1999 ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Repartir ne saurait voir sa responsabilité se substituer à

celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts ou le transport des passagers.

### IMPORTANT : BILLETS D'AVION

Dans le cas de document d'identité dont le nom qui nous a été fourni ne correspond pas à celui du document officiel du client, celui-ci supportera les frais de ré-émission ou d'annulation ou se verra refuser le départ. Tout changement de nom d'un client après émission d'un billet sera considéré comme une annulation et facturé selon les conditions d'annulation partielle (voir ci-dessous).

Nous établissons le billet pour le compte du client, nous le faisons sur la base des informations transmises par l'organisateur du voyage : nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences quelles qu'elles soient, liées au fait que ces informations s'avèreraient erronées.

En cas de défaut d'enregistrement au lieu de départ, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, ou suite à la non présentation de documents officiels (passeport, visa, certificat de vaccination, etc...) il sera retenu 100% du montant total du voyage de même que pour l'interruption par le client de tout voyage commencé.

### HOTELLERIE

La classification des hôtels est donnée sur la base des réglementations locales et propres à chaque pays et ne correspond pas toujours à une classification européenne. Très souvent, la chambre triple correspond à un lit d'appoint dans une chambre double.

Les chambres sont prévues pour 2, 3 ou 4 personnes selon la rooming-liste fournie par le responsable. Celle-ci doit parvenir 30 jours avant la date de départ. Les chambres individuelles font l'objet d'un supplément, celui-ci sera facturé dans le cas où l'un des participants ne trouverait pas à partager sa chambre.

### ASSURANCES

L'Agence Repartir a souscrit auprès de la société GAN Eurocourtage I A R D siège social : 4-6, avenue d'Alsace 92 033 LA DEFENSE CEDEX, un contrat d'assurance N° 86 271 042 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

L'Agence Repartir, en collaboration avec MAPFRE ASSISTANCE / L'EUROPEENNE D'ASSURANCES dont le siège social est situé 31-33 Rue de Baume 75008 Paris, a souscrit pour votre sécurité une assurance ASSISTANCE – RAPATRIEMENT (contrat 7 905 061) incluse dans tous nos forfaits.

Le souscripteur reconnaît avoir réceptionné les conditions générales de cette police de même que celles d'assurances complémentaires (annulation/ bagages etc..) dans le cas où celles-ci auraient été souscrites.

Par ailleurs, l'Agence Repartir a sélectionné une assurance complémentaire (contrat 7 905 062), vous donnant la possibilité de souscrire l'une des 2 options suivantes :

OPTION 1 FRAIS d'ANNULATION – BAGAGES (800 Euros par personne avec un maximum de 8 000 Euros par événement).

OPTION 2 FRAIS D'ANNULATION – INTERRUPTION de VOYAGE - BAGAGES (1500 Euros par personne avec un maximum de 15 000 Euros par événement)-

### FRANCHISE

Une franchise de 5% du montant total du voyage avec un minimum de 45 Euros par personne sera déduite du montant de l'indemnité versée par MAPFRE ASSISTANCE / L'EUROPEENNE D'ASSURANCES.

\*Toute annulation de voyage, entrant dans le cadre de la garantie Assurance-Annulation devra être signalée directement à l'agence Repartir et confirmée par lettre recommandée au plus tard 48 h après la date de l'événement ayant motivé l'annulation.

\*De même que tout sinistre devra être confirmé par écrit à l'Européenne d'Assurances au plus tard dans les 5 jours ouvrés.

En cas d'annulation du client avant le départ : les frais de dossier, la prime d'assurances, les frais de visa, les taxes aéroports ne sont pas remboursables.

Attention :

Si l'assuré annule tardivement, Mapfre Assistance / l'Européenne d'Assurances ne pourra prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement générateur du sinistre.

Si la souscription de la garantie est postérieure à l'apparition du motif d'annulation du voyage et à sa connaissance par l'assuré, elle ne pourra pas ouvrir droit aux indemnités.

### TRANSPORT AERIEN

**Vols réguliers et vols spéciaux :**

La responsabilité des compagnies aériennes est limitée au transport des passagers et de leurs bagages. Tout retard dû à l'intensité du trafic aérien ou en cas d'événements indépendants de leur volonté (incidents techniques notamment du contrôle aérien, grèves, conditions météorologiques, etc...) ne pourra donner lieu à une indemnité. Dans tous les cas, aucune indemnisation ne pourra être demandée, ce en compensation des frais supplémentaires encourus.

Les billets d'avion non utilisés à l'aller ou au retour ne sont pas remboursables.

**Spécificités des vols spéciaux :**

Conformément au décret n°2007-669 du 2 mai 2007, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. Le vendeur informera le client de l'identité de la compagnie aérienne effective qui assurera le ou les vol(s). En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par l'agence de voyages ou par l'organisateur de voyages, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance et ce jusqu'à l'embarquement. Les compagnies de charters se réservent le droit d'effectuer des escales qui peuvent ne pas avoir été prévues au départ.

Les modalités particulières d'organisation des vols spéciaux peuvent entraîner des départs (ou retour) tardifs en pleine nuit et de même pour les arrivées. Aucune indemnité ne pourra être réclamée dans ce cas notamment au niveau du nombre de nuit à destination ou d'une diminution relative de la durée du séjour, seul étant pris en compte le nombre de jours de voyage.

### CESSION DU CONTRAT

Le(s) cédant(s) doit impérativement informer Repartir de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière) en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse(s) du/des cessionnaire(s) et des participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage.

**Frais de cession :**

A titre indicatif, les opérations consécutives à une cession de contrat pourront entraîner des frais de l'ordre de 30/500 €, selon le nombre de personnes en cause et le type de transport (notamment pour les vols réguliers lorsque les billets sont déjà émis) et de la proximité du départ.

### FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les formalités administratives indiquées dans nos documents s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Repartir n'est pas responsable de l'inobservation par le client de ses obligations, notamment dans le cas où il se verrait refuser l'embarquement ou le débarquement et/ou infliger une amende.

### RECLAMATION SERVICE APRES VENTE

Lorsqu'un client constate qu'un service sur place n'a pas été fourni comme prévu, il doit formuler sa réclamation aux responsables locaux afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée du voyage ou du séjour. S'il n'obtient pas satisfaction, il doit demander à nos représentants locaux une attestation de déclassement ou de prestations non fournies. Faute de cette attestation, nous ne pouvons garantir l'issue favorable de la réclamation qui nous serait formulée.

Toute modification de prestations initialement réservées, émanant de la part du client, n'entraînera aucun dédommagement ni recours.

Les observations ou réclamations sur le déroulement de nos voyages devront être transmises par le titulaire du contrat au plus tard dans les 30 jours suivant le retour, accompagnées de justificatifs de factures en cas de prestations payées directement par le client.

Ce délai expiré, elles ne seront pas prises en compte par nos services auprès des fournisseurs intéressés. Les réclamations seront traitées dans les 60 jours suivant leur réception.

### COMPETENCE

En cas de litige, seul le tribunal de Bobigny est compétent.

